

Chargeant Monsieur Daniel TAWEMA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation. De l'Intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale pour compter du Mardi 11 septembre 2001.

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.**

- Vu** La Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** La Proclamation, le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 22 Mars 2001
- VU** Le Décret n°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

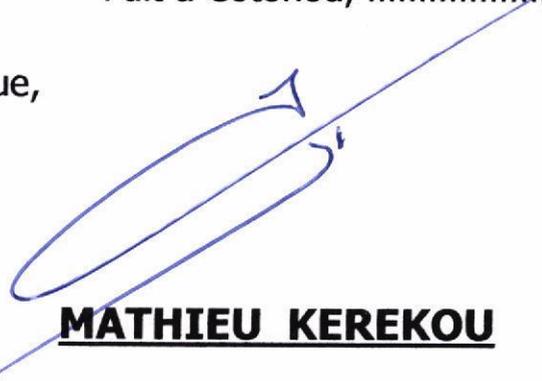
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du Mardi 11 septembre 2001, Monsieur TAWEMA Daniel, Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de la Décentralisation est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat, chargé de la Défense pendant l'absence de Pierre OSHO.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 septembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.



MATHIEU KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-MISD 4 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 21 DEPARTEMENTS 6 JORB.